L'hon. M. Chevrier: De toute façon, votre gouvernement était au pouvoir à compter de juin 1957 jusqu'à la fin de l'année, et il a eu l'occasion d'étudier ces crédits. Or, quels étaient ces crédits? Je les signale à la Chambre. Ils s'élevaient à 284 millions de dollars et, pour ce qui est du poste relatif à la section du canal Welland, ils s'élevaient à \$23,925,000. Ces crédits furent votés par les amis de l'honorable député alors qu'ils étaient au pouvoir, et à ce moment-là, a-t-il critiqué ce crédit à l'égard du canal Welland? Pas un mot, pas un souffle.

Arrive ensuite l'année 1958. De nouveau, le gouvernement actuel dépose les crédits de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent sous la direction du ministre actuel des Transports. Et que sont ces crédits? Ils s'élèvent cette fois à 322 millions de dollars, et le poste relatif à la section du canal Welland en est rendu à \$25,973,000. C'était l'an dernier. Est-ce que l'honorable député de Carleton a dit quelque chose à ce sujet?

Une voix: Pas un mot.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable député de Carleton a-t-il découvert l'an dernier qu'il y avait quelque chose qui clochait au sujet du montant qu'on dépensait à l'égard du canal Welland, ou ne l'a-t-il tout juste découvert que lorsqu'il a prononcé son discours tout à l'heure? J'ajouterai même qu'il était adjoint parlementaire du ministre des Finances, qui doit approuver le dépôt à la Chambre de ce rapport et de ces crédits. Or, combien ridicule, je le demande...

M. Bell (Carleton): Aurions-nous dû rejeter le contrat?

M. le président: Règlement.

M. Bell (Carleton): Puis-je demander à l'honorable député si le gouvernement actuel aurait dû rejeter le contrat qu'avait passé son gouvernement?

M. le président: Je dois demander aux honorables députés de respecter l'autorité du président. Il n'est pas permis d'interrompre l'honorable député qui parle. Je demanderai aux honorables députés de laisser le représentant de Laurier finir ses observations.

L'hon. M. Chevrier: Je vous remercie, monsieur le président. Les honorables députés qui ont pris part au présent débat se sont plaints qu'il n'y ait pas eu de publicité, pas de renseignements, pas de nouvelles. Voyons les faits. En 1956, alors que j'y étais encore, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a publié un rapport périodique qui mentionnait chaque contrat pour chacune des sections; à l'avant-dernière page, on y trouvait la liste de tous les contrats adjugés

jusque-là par l'Administration de la voie maritime. Puis en juin 1957, alors que j'avais quitté mon poste et que l'actuel ministre des Transports et son gouvernement étaient au pouvoir, il a paru un autre rapport périodique qui disait où en étaient les contrats de l'Administration de la voie maritime à ce moment-là. On y mentionnait quatre contrats; à l'égard du canal de navigation de Welland les entrepreneurs étaient: McNamara Construction Company Limited, Canadian Dredge and Dock Limited, J. P. Porter Company Limited, et Russel Construction. Ce sont les quatre principaux contrats dont l'honorable député s'est plaint, et ils figurent dans le rapport présenté par l'administration dont l'honorable député était membre.

Puis le mois de décembre 1957 est arrivé. Un rapport détaillé analogue a été distribué, publiant tous les contrats, parmi lesquels nous trouvions une liste à jour des contrats intéressant le canal maritime de Welland. J'ai appris qu'un autre rapport sur l'état des travaux avait été publié au mois de juin 1958, mais je ne l'ai pas vu. Je suppose qu'il était beaucoup plus à date que celui-ci mais il existe, j'en suis certain, un état détaillé des contrats accordés. Bien plus, aucun contrat n'a été accordé par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent sans avoir été publié,—publié par la signature du contrat avec les parties et ceux qui étaient chargés de l'exécution du contrat, signature apposée publiquement en présence des membres au siège social de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à Montréal. Puis après la signature de chaque contrat, un communiqué révélant les détails du contrat et le montant d'argent devant être dépensé était distribué.

Je demande au comité si telle n'était pas la véritable façon de procéder? Apparemment les honorables députés de l'autre côté ne pensent pas ainsi. L'honorable député de Carleton a alors dit que j'ai voulu rejeter le blâme sur d'autres. Je n'ai rien fait de semblable. Je n'ai essayé de rejeter le blâme sur personne. J'ai simplement consigné au compte rendu les prévisions de dépenses qui avaient été préparées par le directeur du génie, du ministère des Transports, et qui m'avaient été transmises alors que je dirigeais ce ministère. C'était la seule façon de procéder que je sache. Comment pouvais-je calculer le coût? L'honorable député s'attendait-il que je me rende sur les lieux du canal Welland et que je descende sous 25 pieds d'eau pour voir ce qu'il y avait là? Au cours des années, des rapports d'ingénieurs, révélant la situation, ont été présentés par le Canada et les États-Unis.

[M. Bell (Carleton).]